



LA LETTRE

N° 2022 37

EAUX NON CONFORMES : SUPPRIMER LES CAUSES

Dans notre précédente lettre, nous avons vu que 20% des Français consommaient une eau non conforme du fait de l'action des pesticides. Puis que les pouvoirs publics s'évertuaient à définir des seuils à partir des quels la consommation de l'eau devrait être interdite. En aucun moment ne se pose la question d'agir sur les causes de cette non-conformité, à savoir l'emploi des pesticides !

Si la DGS a diligenté les ARS pour rechercher les métabolites des pesticides dans l'eau en 2020 n'est-ce pas parce qu'elle soupçonne ceux-ci d'être les causes de maladies ? Bien sûr, le combat des associations dans le domaine de la santé environnementale n'y est pas pour rien. Mais ce combat ne date pas d'aujourd'hui, et jusqu'en 2020 aucune recherche de métabolites de pesticides n'était diligentée. C'est bien qu'il y a eu de nouvelles données. Il faut également savoir que les métabolites réagissent avec l'ozone des systèmes de traitement de l'eau pour donner naissance à des nitrosamines. Les nitrosamines, en particulier les dérivés N-nitrosés, constituent une famille de composés chimiques extrêmement dangereux. En effet, 90 % des nitrosamines ont manifesté un pouvoir [cancérogène](#) sur de nombreux organes et ceci pour toutes les espèces animales testées. Et rien ne permet de penser que l'homme puisse résister à l'activité cancérogène des composés N-nitrosés selon Wikipédia.

Maintenant il faut aller plus loin. **Dans la mesure où ces pesticides sont nocifs pour la santé humaine et celle du vivant, il faut les interdire. C'est ce que nous exigeons depuis de nombreuses années**

pour le glyphosate, pour les néonicotinoïdes dans ce domaine des pesticides par exemple. Le glyphosate est jugé cancérogène par l'OMS, alors qu'attendent les pouvoirs publics pour l'interdire ? Au lieu de cela, ceux-ci envisagent encore de prolonger son utilisation. Il est vrai que la présidente de la FNSEA est davantage écoutée que les associations de la santé environnementale. Cette présidente déclare tout de go qu'il n'y pas d'étude qui officialise la relation de cause à effet concernant le glyphosate. Bien évidemment, il est très compliqué de le démontrer, quand les maladies peuvent se déclarer des années voire des dizaines d'années plus tard que le moment de la contamination. Les études dans le cadre de la cohorte NuriNet Santé sont de nature à le faire, mais cela peut durer des dizaines d'années. Combien de morts d'ici là ! **En l'espèce c'est le principe de précaution qui doit prévaloir. Des études indépendantes sur des animaux de laboratoires ont montré cette relation.**

Mais ce n'est pas tout. Les études prises en compte par les agences chargées d'autoriser la commercialisation de ces produits se basent uniquement sur les conclusions de celles des industriels classées secrètes à cause des questions de concurrence. Comment se baser sur de telles études ? N'est-ce pas faire une confiance aveugle à ceux qui produisent dans le but de faire un profit dans l'affaire ? **Pourquoi les agences n'auraient-elles pas leurs propres scientifiques capables de faire les études indépendantes ? Pourquoi le commerce prime-t-il sur la santé humaine et celle du vivant ?**

Dans la mesure où la santé humaine et

du vivant deviendrait le besoin à promouvoir, cela changerait complètement la donne. **Au lieu de satisfaire l'offre de produits dangereux, il conviendrait de satisfaire la demande du besoin de santé défini d'une manière démocratique.** C'est une toute autre orientation de l'économie qui exigerait un développement démocratique conséquent. Cela entraînerait la recherche des causes des cancers pédiatriques dans le Haut Jura par exemple ou celles des « bébés sans bras » dans l'Ain.

C'est tout le sens de notre conférence du 7 octobre prochain à laquelle nous vous convions de participer, non seulement pour vous informer, mais également pour participer à ce combat pour promouvoir la santé de tous et de chacun, quelle que soit sa situation financière et sociale.

Alors à bientôt.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association